



Conseil - Accompagnement professionnel

Femme et Travail

Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds - Yverdon-les-Bains

EDITORIAL DE LA PRESIDENTE

L'année 2010 aura permis le développement de CAP. Le service de conseil et d'accompagnement professionnel CAP est dorénavant présent dans trois villes : Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Yverdon-les-Bains. Cet essor géographique permet de répondre à un besoin de proximité : les deux tiers du public du service sont en effet domiciliés dans les communes où se situent les antennes.

La demande pour un soutien personnalisé n'a cessé de croître en 2010. L'équipe de conseil de CAP, grâce à son savoir-faire et à la maîtrise d'une large palette d'outils, a su adapter son accompagnement aux besoins individuels de chaque personne.

En janvier 2010, CAP amorce sa prise d'autonomie: sa direction stratégique, administrative et financière est

reprise et assurée par Aline Robert et Christelle Maier, en responsabilité conjointe. Le 1er janvier 2011 marque un tournant : CAP est entièrement autonome vis-à-vis de effe, l'institution initiatrice et porteuse du projet.

L'autonomisation de CAP et son développement sont appuyés par un comité renforcé de trois nouveaux membres et par une nouvelle présidence, bénéficiant d'une large assise politique et institutionnelle.

Si l'année qui vient de s'écouler est un indicateur de ce qui est à venir, l'année 2011 est prometteuse : CAP renforce son expertise en tant que centre de conseil et d'accompagnement professionnel en proposant dorénavant un conseil juridique.

Patricia de Pury

Mission

Association à but non lucratif et reconnue d'intérêt public, CAP s'engage pour l'égalité des chances entre femmes et hommes dans la vie professionnelle et au sein de la famille.

Prestations

CAP propose un accompagnement professionnel personnalisé à travers des entretiens individuels. CAP offre également des renseignements ponctuels par téléphone ou e-mail.

CAP soutient chaque **femme** pour

- gérer sa carrière
- retrouver un emploi ou en changer
- se réorienter
- négocier, vérifier ou aménager ses conditions de travail

CAP soutient chacun, **femme** ou **homme**, pour

- trouver un équilibre entre travail et vie privée

CAP permet de

- faire le point sur sa situation
- identifier ses compétences et atouts professionnels
- connaître ses droits au travail
- élaborer un dossier de candidature ciblé
- améliorer ses techniques de recherche d'emploi

Tarifs

Fr. 40.- l'heure

Fr. 20.- bas revenus

Renseignement ponctuel gratuit

Contact

Entretien sur rendez-vous :

032 724 21 36

info@cap-pro.ch

www.cap-pro.ch

Lieux et horaires

Neuchâtel - Louis-Favre 1

Lundi 13h30 - 17h00

Mardi 8h30 - 17h00

Jeudi 8h30 - 12h00, 13h30 - 17h00

La Chaux-de-Fonds - Serre 24

Jeudi 12h15 - 18h00

Yverdon - Pêcheurs 8A

Mardi 13h30 - 17h30

RAPPORT D'ACTIVITE 2010

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Les chiffres clés

Le nombre de personnes conseillées en 2010 a atteint son plus haut niveau depuis l'ouverture du service de conseil. Ainsi, 90 personnes ont bénéficié de l'accompagnement professionnel de CAP pour un total de 177 consultations. En moyenne, un peu moins de deux heures ont été consacrées à chaque personne.

Près de 2/3 des consultations sont assurées en face-à-face. Le tiers restant se répartit entre consultations par écrit ou par téléphone.

Les problématiques abordées

La réorientation professionnelle concerne plus d'une personne sur deux. Elle s'inscrit dans l'optique d'un développement professionnel ou est liée à une réinsertion après une période consacrée à la famille. La question de la formation est fréquemment abordée dans ce cadre.

Lorsque l'entretien découle d'un problème sur le lieu de travail, les sujets traités reflètent la variété et la spécificité de chaque situation: conditions d'engagement, contrat de travail, rémunération, licenciement, mobbing ou encore maternité.

L'équipe de CAP

L'équipe de conseil de CAP est renforcée par deux nouveaux collaborateurs. CAP assoit ainsi ses compétences et son expertise dans le domaine du conseil et de l'accompagnement professionnel, ainsi qu'en droit du travail et des assurances sociales.

L'équipe complète se compose de:

Aline Robert et Christelle Maier
Co-responsables du service

David Girardier
Conseiller

Sarah Maran
Conseillère juridique

PROCHE DES BESOINS

CAP propose un conseil et un accompagnement de proximité. Le développement régional, avec l'ouverture et le renforcement de bureaux locaux, et le développement des prestations y contribuent.

Développement régional

L'ancrage dans le canton de Neuchâtel est assuré par des locaux à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds. Un bureau à Yverdon-les-Bains, ouvert en mars 2010, permet d'offrir les prestations du service à la population de la région du Nord-vaudois. Ce besoin de proximité est confirmé par le public de CAP, dont près de 2/3 sont domiciliés dans la commune des trois bureaux.

Développement des prestations

Pour renforcer l'offre de CAP, un poste de conseillère juridique a été mis en place à fin 2010 (ouvert dès janvier 2011).

L'expertise juridique est concentrée sur deux domaines principaux:

- Droit du travail (contrat, mobbing, salaire, maternité, licenciement, conditions de travail...)
- Droit des assurances sociales (déductions sociales, incapacité de travail, 2e pilier...)

CAP a en outre poursuivi le développement de ses outils d'accompagnement professionnel, principalement en matière d'élaboration de profils de compétences, de dossiers professionnels et de conseil juridique. La documentation à libre disposition du public a par ailleurs été étoffée.

Témoignage d'une personne conseillée

« Chez CAP j'ai trouvé une oreille attentive, objective et encourageante. Je m'y suis rendue à chaque fois que j'avais besoin de faire le point sur ma situation, mes capacités et mes droits, et à chaque fois je suis repartie avec des outils, des solutions et des directions possibles pour continuer d'avancer. »

Un service précieux
pour nous les femmes! »

TRAVAIL DE SENSIBILISATION

En tant que service de conseil et d'accompagnement professionnel, CAP a aussi un rôle de sensibilisation. Informer sur des problématiques propres au monde du travail, sur des enjeux méconnus ou sous estimés, est une première étape nécessaire. De la prise de conscience peut ensuite déboucher l'action.

Partenariat médias

Début 2010, CAP a débuté un partenariat avec l'Express, l'Impartial et le Journal du Jura dans le cadre des Rendez-vous de l'emploi. Cette collaboration, à travers une série d'articles rédigés par CAP, s'inscrit dans le cadre de ce travail de sensibilisation. Des sujets tels que la réinsertion ou la réorientation professionnelle, le temps partiel, la maternité ou encore le 2e pilier ont ainsi pu être abordés. Ces parutions permettent par ailleurs à CAP d'asseoir son expertise de service de conseil et d'accompagnement professionnel.

Rencontres thématiques

Deux rencontres thématiques, médiatisées par la presse locale, ont également contribué à ce travail de sensibilisation. Les présentations ont été conduites par des spécialistes des domaines en question :

- « *Conciliation travail/famille. Le temps partiel : piège ou panacée* »
par Nicole Baur, cheffe de l'Office de la politique familiale et de l'égalité du canton de Neuchâtel
- « *L'équilibre entre travail et famille sous l'angle statistique* »
par Katja Branger, Office fédéral de la statistique

Présentations et informations ciblées

CAP s'est appuyé sur un réseau de partenaires pour faire connaître ses prestations à un large public.

- Des contacts personnalisés ont été établis avec des services de l'Etat, ainsi qu'avec les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la réinsertion professionnelle. L'échange entre institutions et la collaboration étaient au cœur des entretiens.
- Des partenariats ont été établis avec le Centre social régional Yverdon-Grandson, UNIA, RECIF et Fachstelle UND.
- Des flyers, accompagnés d'une lettre de présentation de CAP, ont été mis à disposition des services œuvrant dans le domaine social et professionnel, de crèches et structures d'accueil parascolaires, ainsi que de médecins.
- Dans le canton de Neuchâtel, les conseillères et conseillers des offices régionaux de placement ont également été sollicités.
- Une newsletter électronique présentant les activités de CAP a été lancée. Elle permet d'informer rapidement sur les soirées thématiques, la revue de presse ou encore de proposer des outils sur un thème ciblé.

La revue de presse

En 2010, près de 27 articles ou émissions télévisées, majoritairement dans la presse locale des cantons de Neuchâtel, Vaud et Jura, ont mis en avant l'activité et l'expertise de CAP.

Depuis 2010, les articles ou émissions radio-télévisées peuvent être visualisés sur le site internet de CAP (www.cap-pro.ch).

En voici deux extraits choisis :

Vivre la ville, 10 mars 2010: *Un service pour conseiller les femmes*

« *Comment se déroule la prise en charge des clients?* »

Aline Robert [co-responsable du service et conseillère]: Le premier contact se fait généralement par téléphone ou par e-mail. Nous faisons le point sur la situation actuelle de la personne. Nous clarifions ses besoins pour ensuite y répondre au mieux. Ce premier contact débouche parfois sur une ou plusieurs consultations individuelles. Un regard externe et professionnel permet de mettre le doigt sur des problèmes méconnus. Par exemple, dans le cas de couples mariés avec deux enfants, les frais de garde et d'impôts peuvent être tels qu'un taux d'occupation au-delà de 60% pour le second revenu peut être financièrement préjudiciable. »

L'Express, L'Impartial, Le Journal du Jura, 19 juin 2010: *Temps partiel, les écueils à éviter*

« Plus de la moitié des femmes qui travaillent en Suisse le font à temps partiel. Se doutent-elles des conséquences parfois pénibles qui peuvent en résulter? Un poste à temps partiel est trop souvent synonyme d'emploi précaire et d'une couverture sociale insatisfaisante. [...] Posez-vous les bonnes questions pour que votre emploi à temps partiel réponde aux besoins qui vous font choisir ce modèle. »

BILAN FINANCIER

Comptes d'exploitation du service de conseil

Charges	
Personnel	138'133.85
Locaux et frais annexes	9'390.00
Locaux subventionnés *	9'684.00
Frais de secrétariat	4'402.00
Matériel et maintenance informatiques	4'705.15
Documentation et référentiel méthodologiques	2'607.05
Communication et relations publiques	8'007.50
Charges financières	710.70
Autres charges	342.90
Total des charges	177'983.15
Recettes	
Bureau fédéral de l'égalité	130'769.00
Loterie romande	15'000.00
Ville de Neuchâtel *	8'784.00
Ville d'Yverdon-les-Bains *	900.00
Activité de conseil	3'705.00
Sous-location	693.00
Prestations propres (Comité et équipe) **	18'225.00
Autres recettes	20.15
Total des recettes	178'096.15
Résultat de l'exercice	113.00

Bilan du service de conseil

Actifs	
<i>Actifs circulants</i>	
Disponibles	-4'012.45
Réalizable à court terme	14'723.00
Actifs de régularisation	732.00
Total des actifs	11'442.55
Passifs	
<i>Fonds étrangers</i>	
Exigibles à court terme	1'283.80
Passifs de régularisation	9'590.65
<i>Fonds propres</i>	
Capital	455.10
Résultat de l'exercice	113.00
Total des passifs	11'442.55

* Soutien par la mise à disposition de locaux gratuits ou à un tarif subventionné.

** Travail mené par le Comité et l'équipe de manière bénévole.

Depuis 2010, le service de conseil et l'association CAP bénéficient d'une comptabilité séparée. L'association CAP dispose du montant des cotisations des membres, individuels ou collectifs. Ce montant en 2010 était de CHF 1'140.-.

Remerciements

Nos remerciements s'adressent au comité et aux membres de CAP. Leur investissement bénévole, l'activation de leur réseau et la mise à disposition de leurs compétences jouent un rôle essentiel à l'assise de CAP.

CAP exprime ses remerciements à effe pour avoir été l'organe initiateur et porteur du projet dans sa phase pilote.

Pour son soutien dans le cadre des aides financières prévues par la loi sur l'égalité, CAP tient à remercier son principal partenaire financier, le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Sa confiance et son engagement renouvelés sont indispensables au déploiement de CAP.

Nos remerciements vont également à la Loterie Romande, aux villes de Neuchâtel et d'Yverdon-les-Bains, ainsi qu'à nos donatrices et donateurs.

Soutenez CAP

Devenir membre

Membre individuel Fr. 30.- par an
Membre collectif Fr. 150.- par an

Faire un don

CCP 12-136466-1
CAP, 2000 Neuchâtel

Informez-vous

Inscription à la newsletter
par e-mail à info@cap-pro.ch

Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes soutient CAP dans le cadre des aides financières prévues dans la loi sur l'égalité.

Avec le soutien de la
 Loterie Romande